

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.910
15 août 2002

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 août 2002, à 10 h 15

Président: M. Volker Heinsberg (Allemagne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 910^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord examiner le calendrier de la semaine prochaine. À cet égard, je voudrais rappeler la décision publiée sous la cote CD/1036 sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement qui stipule au paragraphe 4 que la Conférence tiendra deux séances plénières par semaine durant les semaines 21 et 22. Or, nous y sommes puisque la semaine prochaine sera la vingt et unième semaine de la session et, à ce stade, aucun orateur ne s'est inscrit. S'il n'y a pas d'objection, je propose de tenir, comme à l'accoutumée, une seule séance plénière jeudi prochain.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Sur ma liste d'orateurs, j'ai aujourd'hui les représentants de la Chine, de la Colombie et de la Belgique. Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, permettez-moi au nom de la délégation chinoise d'exprimer ma reconnaissance pour les efforts que vous avez entrepris pour relancer les travaux de fond de la Conférence du désarmement ainsi que ma gratitude pour le travail appréciable effectué par vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Markku Reimaa et l'Ambassadeur de La Fortelle. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, M. Enrique Román-Moray, Secrétaire général adjoint de la Conférence ainsi que l'ensemble du secrétariat pour l'incalculable soutien qu'ils ont apporté au travail de la Conférence.

Depuis la fin de la guerre froide, la situation en matière de sécurité internationale a évolué vers la détente. Les relations entre grandes puissances se sont améliorées et on constate un certain nombre d'événements positifs dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Au même moment, la communauté internationale fait face à de nouvelles menaces de plus en plus diversifiées et non traditionnelles contre sa sécurité. Ces menaces se sont fait jour de manière fracassante avec les événements du 11 septembre qui ont gravement ébranlé la situation globale sur le plan de la sécurité internationale et qui ont eu de profondes incidences sur les schémas de sécurité de chaque pays. La question de savoir comment assurer et maintenir la sécurité à l'aube du siècle nouveau nous préoccupe tous profondément.

Aujourd'hui, alors que nous aspirons profondément au multilatéralisme et à la démocratisation des relations internationales et que la sécurité de chaque pays est de plus en plus dépendante de celle des autres, il est essentiel que nous adoptions un nouveau concept de sécurité axé sur la confiance mutuelle, les avantages réciproques, l'égalité et la coordination. Nous devons pour cela bâtir la confiance mutuelle par le dialogue, régler les différends par la négociation et nous efforcer d'assurer la sécurité pour pouvoir instaurer une coopération profitable à tous. C'est seulement de cette manière que chaque État pourra assurer sa propre sécurité basée sur la sauvegarde de la sécurité commune et que nous pourrons créer un cadre pacifique et stable propice à la sécurité internationale et à la réalisation durable de progrès en matière de limitation des armements et de désarmement. Des instances comme l'Organisation de coopération de Shanghai, le Forum régional de l'ANASE et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance entre pays d'Asie ont acquis une expérience inestimable dans ce domaine.

Depuis la dénonciation du Traité ABM, instrument qui a constitué la pierre angulaire de l'équilibre stratégique international et de la stabilité au cours des 30 dernières années, le cadre stratégique mondial a subi une évolution complexe et radicale. Quel genre de nouveau cadre stratégique mondial devons-nous créer pour sauvegarder de manière efficace la paix et la stabilité dans le monde au XXI^e siècle, voilà une question urgente qui doit être traitée par tous les pays.

Nous considérons en tout premier lieu que l'objectif essentiel de tout nouveau cadre stratégique mondial devrait être d'assurer la sécurité commune pour tous les pays. En deuxième lieu, nous considérons que ce nouveau cadre stratégique mondial devrait être basé sur la sauvegarde et le respect des normes du droit international. En troisième lieu, le moyen le plus efficace pour établir un cadre stratégique mondial stable consiste à renforcer la coopération internationale. À cet égard, nous jugeons indispensables les éléments suivants: la poursuite et l'intensification des efforts de nature à encourager le désarmement nucléaire ainsi qu'à réduire le rôle des armes nucléaires; la prévention de l'armement de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace; la non-prolifération des armes de destruction massive et la garantie que les systèmes de défense antimissile ne portent pas atteinte à l'équilibre et à la stabilité stratégiques mondiaux ou ne conduisent pas à la prolifération des missiles et des technologies y relatives.

Les progrès en matière de désarmement nucléaire dépendent à la fois de l'équilibre et de la stabilité stratégiques au niveau mondial et de l'application du principe d'une sécurité non diminuée pour tous les pays. Les pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants et reposant sur les technologies les plus avancées partagent une responsabilité toute particulière en matière de désarmement nucléaire. La Chine se félicite de la signature du Traité de Moscou sur les réductions des armes offensives stratégiques entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Nous espérons que dans le cadre de la mise en œuvre de leurs engagements relatifs au Traité, les deux parties appliqueront de manière stricte les principes d'irréversibilité et de vérification afin de réduire et détruire effectivement leurs ogives nucléaires et leurs vecteurs de ces armes.

En tant qu'État doté de l'arme nucléaire, la Chine n'a jamais fui ses responsabilités et ses obligations en matière de désarmement nucléaire. Dès le premier jour où elle est entrée en possession de l'arme nucléaire, la Chine a solennellement déclaré qu'à aucun moment et en aucune circonstance elle ne serait la première à en faire usage. Elle s'est également engagée de manière inconditionnelle à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre des États non dotés de cette arme ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine s'est toujours attachée à maintenir sa force de frappe nucléaire au niveau minimal nécessaire pour son autodéfense.

Nous voulons une nouvelle fois appeler les cinq États nucléaires à s'engager mutuellement à ne jamais, quelles que soient les circonstances, utiliser l'arme nucléaire en premier et à s'engager de manière inconditionnelle et juridiquement contraignante à ne jamais faire usage ou menacer de faire usage d'armes nucléaires contre un État non doté de telles armes.

Nous demeurons attachés au TICE car il sert à contrôler l'amélioration qualitative des armes nucléaires. Tous les pays doivent par conséquent faire campagne en faveur de l'entrée en vigueur du TICE ainsi que d'une conclusion rapide des travaux préparatoires sur des questions telles que l'établissement d'un régime de vérification adéquat. De même, il est tout aussi important de négocier et de conclure un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles afin d'endiguer l'accumulation de matières fissiles à des fins militaires. Nous appuyons les efforts faits par la Conférence du désarmement pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré afin d'entamer au plus vite des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'entrée en vigueur du TICE et d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ainsi que la conclusion d'un accord juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité et le retrait des armes nucléaires placées sur les territoires d'autres pays contribueront à faire évoluer le processus de désarmement nucléaire vers une interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Le maintien d'une stabilité stratégique mondiale et la préservation d'un même niveau de sécurité pour tous, voilà des éléments d'une importance fondamentale pour ce processus. À cet égard, l'application complète et non sélective du Document final de la Conférence d'examen de 2000 du TNP est non seulement souhaitable, mais essentielle. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au TNP afin que celui-ci devienne au plus vite un instrument à caractère universel.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un pas important vers l'objectif d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire. La Chine a toujours à cette fin respecté et appuyé les efforts faits par les États non dotés d'armes nucléaires pour créer des zones exemptes de ces armes en fonction de la situation dans leurs régions respectives et sur la base d'accords conclus à la suite de consultations. Nous maintenons que les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter le statut des zones exemptes d'armes nucléaires et remplir leurs engagements dans ce domaine. La Chine a donc signé et ratifié les protocoles aux Traités de Tlatelolco, Rarotonga et Pelindaba portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Sur cette base, la Chine appuie les efforts faits par les États d'Asie centrale pour créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Nous respectons le statut d'État non doté d'armes nucléaires de la Mongolie et nous nous félicitons des efforts faits par le Bélarus pour mettre en place un espace exempt d'armes nucléaires dans l'Europe centrale et orientale. Nous soutenons également la position des pays du Moyen-Orient sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans leur région.

En 2001, le Premier Ministre chinois Zhu Rongji déclarait que la Chine continuerait d'appuyer les efforts fait par l'ANASE pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et était disposée à signer le protocole annexé au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est dans les plus brefs délais. La Chine espère que l'ANASE et les quatre autres États dotés de l'arme nucléaire résoudront sans tarder les problèmes encore en suspens afin que le protocole soit ouvert au plus tôt à la signature. La Chine est également d'avis que, lors de leurs consultations, les parties devraient prendre pleinement en compte l'accord de principe conclu en 1999 entre l'ANASE et la Chine et veiller à ce que le texte du protocole soit conforme aux buts et principes d'une zone exempte d'armes nucléaires.

L'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques répondent aux aspirations et à la demande de l'ensemble de l'humanité. Avec la poursuite du développement des technologies spatiales, l'espace joue un rôle toujours plus grand dans la vie des populations, que ce soit au niveau économique, social et scientifique, et le patrimoine spatial de tous les pays ne cesse de croître. Cependant, le développement des technologies militaires et des arsenaux spatiaux, associé à une succession de nouveaux concepts et de nouvelles théories touchant la guerre dans l'espace, a fait naître le danger d'une militarisation et d'une course aux armements dans ce milieu. Une telle perspective pourrait gêner voire interrompre le processus d'utilisation pacifique de l'espace et perturber encore plus l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiaux, ce qui serait contraire à l'intérêt de tous les pays. La communauté internationale doit attribuer un rang élevé de priorité à l'adoption de mesures visant à empêcher cette dangereuse éventualité.

Le 27 juin 2002, la Chine, associée à la Fédération de Russie, au Viet Nam, à l'Indonésie, au Bélarus, au Zimbabwe et à la République arabe syrienne, a soumis à la Conférence un document de travail publié sous la cote CD/1679 et intitulé «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace». Dans ce document, notre objectif est d'utiliser le cadre multilatéral de la Conférence du désarmement et la force contraignante du droit pour combler les lacunes dans le régime juridique existant de contrôle et de désarmement dans l'espace ainsi que de mettre un coup d'arrêt définitif à l'armement de l'espace afin de maintenir la paix et la tranquillité dans ce milieu. Nous devons signaler que ce document commun ne vise qu'à présenter dans les grandes lignes nos vues préliminaires sur un nouveau traité relatif à l'espace. Nous gardons l'esprit ouvert et accueillerons avec satisfaction toutes les opinions et suggestions sur les améliorations à lui apporter.

Nous espérons que la Conférence du désarmement pourra tenir des séances formelles ou informelles pour travailler en profondeur sur ce document de travail de manière à jeter les bases de futures négociations.

Les événements du 11 septembre ont fait ressortir combien il est important et urgent de prendre des mesures pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive. La non-prolifération relève de la responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble et fait également partie intégrante de la politique constamment suivie par le Gouvernement chinois. Nous avons également pris des mesures pour renforcer et améliorer nos systèmes de contrôle des exportations. Fin mars 2002, la Chine a informé l'AIEA qu'elle avait achevé les procédures requises pour devenir partie au protocole additionnel aux accords de garanties et pour que ledit protocole entre en vigueur à son égard. Nous espérons que d'autres pays prendront des mesures allant dans le même sens.

La communauté internationale a l'obligation d'agir de façon concertée pour adopter une démarche fondée sur la coopération plutôt que sur l'affrontement et pour appliquer des normes uniformes plutôt que des normes multiples afin d'établir et de perfectionner un régime raisonnable, équitable et universel de non-prolifération et de conclure les instruments juridiques internationaux appropriés qu'elle devra observer et constamment s'efforcer d'améliorer. C'est seulement ainsi qu'elle pourra atteindre l'objectif de la non-prolifération.

Tout pays qui impose pour un oui ou pour un non des sanctions injustifiables au nom de la non-prolifération ou sur la base de sa législation interne ou de sa politique nationale agit en violation des droits et obligations établis par le droit international, ce qui est par conséquent inacceptable.

Pour ce qui est de la question des missiles, la création d'un mécanisme multilatéral complet et non discriminatoire serait une démarche positive. La Chine est d'avis que les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer dans ce domaine. La Chine appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les missiles et y participe activement.

Nous avons participé à certaines des discussions sur le projet de code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Nous faisons tout d'abord observer que le projet de code a été établi sans que l'on prenne complètement en compte les opinions des pays en développement et ne répond donc pas à leurs attentes. Nous espérons que les rédacteurs de ce document sauront se montrer ouverts à une diversité de vues, de sorte que le texte soit amélioré et approuvé par davantage de pays.

Nous regrettons profondément que la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques tenue en 2001 n'ait pas réussi à dégager un consensus. Le succès de la Conférence qui reprend ses travaux en novembre 2002 est par conséquent particulièrement important, il en va de la préservation et du renforcement de la Convention. Sans aucun doute, l'issue de la Conférence dépend de la bonne foi de toutes les parties et des engagements qu'elles prennent. Aucun effort ne saurait être négligé pour répondre aux préoccupations politiques raisonnables et aux préoccupations en matière de sécurité de chaque État partie ainsi que pour éviter les affrontements.

La Chine continue de penser que la poursuite de la négociation sur un protocole efficace et équilibré représente le meilleur moyen de renforcer la Convention. Parallèlement, la Chine demeure ouverte à toute proposition visant à renforcer le processus issu de la Convention dans le cadre multilatéral. Sur le principe, nous ne sommes pas opposés aux mesures de suivi de la cinquième Conférence d'examen comme, par exemple, des réunions annuelles des États parties. Nous considérons cependant que le mandat, l'objet et le statut de telles réunions doivent être clairement stipulés.

La Chine s'est toujours exprimée en faveur d'une interdiction complète et d'une destruction systématique de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Nous avons tenu nos engagements en vertu de la Convention de manière scrupuleuse et de bonne foi. Nous avons toujours renforcé et amélioré les contrôles que nous effectuons, conformément à notre législation, sur les importations et exportations des produits chimiques pertinents ainsi que sur les technologies et structures de production correspondantes. La Chine, en tant que victime de ces armes chimiques, demande par l'intermédiaire de son gouvernement que le pays concerné, conformément à ses obligations stipulées par la Convention sur les armes chimiques, s'engage dès que possible dans un processus de destruction et assure l'élimination complète et systématique des armes chimiques abandonnées sur le territoire chinois, et ce dans les délais fixés par la Convention. Nous félicitons M. Rogelio Pfirter pour sa nomination au poste de directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que tous les États parties demeureront attachés au renforcement de l'efficacité et l'universalité de la Convention et travailleront ensemble à la poursuite de cet objectif.

À la deuxième session du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de préparer la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques qui s'est terminée il y a peu, toutes les parties ont tenu des discussions approfondies et utiles. Sur la question des restes d'explosifs de guerre, bien que subsistent des différences de vues qui méritent une étude et un examen en profondeur, de nombreux points de convergence sont apparus. Nous espérons que les États parties à la Convention se mettront d'accord sur la manière et les moyens de résoudre cette question. S'agissant des mines antivéhicule, des différences fondamentales subsistent entre les parties. Nous pensons que la question des mines terrestres antivéhicule a été résolue comme il convient par le Protocole modifié sur les mines terrestres et nous ne voyons pas la nécessité de conclure un nouveau protocole dans ce domaine.

En 2001, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a adopté son programme de travail et l'Organisation des Nations Unies a adopté le Protocole sur les armes à feu complétant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il s'agit là de mesures importantes prises par la communauté internationale en faveur d'une résolution de la question des armes légères. Conformément au mandat découlant de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à cet effet, les experts gouvernementaux, dont l'expert chinois, se penchent actuellement sur la question de l'identification et de la localisation des armes légères. Nous leur souhaitons un plein succès dans leurs travaux. Je voudrais réaffirmer le soutien de la Chine aux efforts faits pour renforcer les contrôles sur la production et le commerce des armes légères. La Chine applique le programme de travail de bonne foi et envisage très sérieusement de signer le Protocole sur les armes à feu. Nous pensons parallèlement que les mesures en question ne doivent en aucun cas compromettre la sécurité d'un quelconque pays. Elles doivent être à la fois réalistes et efficaces. Ces mesures d'identification doivent servir uniquement à déterminer le pays de fabrication et à répondre aux besoins d'autres gouvernements à des fins de localisation. Point n'est besoin de créer un système uniforme d'identification au niveau mondial ou de publier des informations relatives à l'identification.

Outre son rôle d'instance multilatérale unique de négociation en matière de désarmement, la Conférence du désarmement fait office de baromètre de la situation politique et de la situation en matière de sécurité à l'échelle internationale. La revitalisation de la Conférence dépend directement de l'environnement en matière de sécurité internationale.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que les opinions diffèrent sur des questions aussi fondamentales que les suivantes: unilatéralisme contre multilatéralisme, sécurité absolue pour un seul pays contre sécurité commune pour tous les pays et nécessité ou non de négocier et conclure des instruments juridiques universels relatifs au désarmement et à la limitation des armements. Toutes les divergences de vues sur ces plans ont fortement freiné les efforts en matière de désarmement et de limitation des armements et nous nous trouvons ainsi à la croisée des chemins sans orientation claire pour poursuivre. Dans ces circonstances, il est vital que la Conférence du désarmement examine attentivement des questions telles que le statut du système juridique international existant pour le désarmement et la limitation des armements; l'avenir en matière de limitation des armements et de désarmement multilatéral et enfin la préservation de la stabilité stratégique mondiale.

La délégation chinoise a noté que les parties concernées ont avancé un certain nombre de nouvelles propositions sur le programme de travail de la Conférence du désarmement afin de sortir de l'impasse actuelle. Nous nous félicitons de ces efforts et sommes prêts à travailler conjointement avec toutes les parties sur une base globale et équilibrée pour établir

un programme de travail. S'agissant des dispositions à prendre pour mener des travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la délégation chinoise a soumis en juin 2002 une proposition de compromis positive et constructive selon laquelle il faudrait orienter les travaux du comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace vers la négociation d'instruments juridiques internationaux appropriés plutôt que d'insister sur un mandat de négociation. Nous espérons que toutes les parties concernées accorderont la plus grande attention à la proposition chinoise et répondront favorablement à cette démarche constructive.

Pour ce qui est de savoir comment la Conférence du désarmement doit traiter la question des armes radiologiques, nous demeurons ouverts et serions heureux d'entendre et d'examiner les opinions de tous. Nous soutenons le travail des trois coordonnateurs spéciaux sur les questions d'organisations et de procédure.

Le Président chinois, M. Jiang Zeming, a réaffirmé que la politique étrangère de la Chine a pour objectif de maintenir la paix dans le monde et promouvoir le développement commun. Soyons unis dans notre effort pour surmonter les difficultés et pour aider à revitaliser le processus de désarmement et de limitation des armements dans le but de créer un environnement stable et pacifique propice à la sécurité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. J'ai ensuite sur ma liste des orateurs le représentant de la Colombie, l'Ambassadeur Reyes.

M. REYES RODRÍGUEZ (Colombie) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, je prends la parole au nom des Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, du Chili et de la Suède ainsi qu'en mon nom personnel. Vu que nous arrivons aujourd'hui au terme de la période de 10 jours que l'Ambassadeur Dembri a mentionnée en évoquant la proposition de projet de programme de travail que nous avons soumis à la Conférence pour examen, je souhaiterais vous informer que nos consultations se sont poursuivies et que nous avons toujours l'intention d'exercer le droit qu'ont tous les pays représentés à la Conférence d'analyser, de proposer et d'avancer des idées pour parvenir à une solution susceptible de mettre fin à la situation de paralysie dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis également de dire combien nous apprécions la manière énergique, objective et impartiale avec laquelle vous conduisez nos travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Colombie pour sa déclaration et les paroles aimables adressées à la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Lint.

M. LINT (Belgique): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour la manière active et engagée dont vous vous acquittez de votre fonction de Président de la Conférence du désarmement. Sachez que vous pouvez compter sur la totale coopération de la Belgique dans vos entreprises pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Je tiens également à vous remercier pour vos efforts et votre engagement sans faille mis au service de la Conférence et pour l'écoute et l'ouverture dont vous avez fait preuve pour l'initiative des cinq ambassadeurs.

Monsieur le Président, nous allons fêter le 24 août, c'est une façon de parler, le deuxième anniversaire du dépôt du document CD/1624 connu comme étant la proposition de mon ami l'Ambassadeur Amorim. Pendant deux ans, cette proposition a été considérée par certains comme une base pour des consultations futures. Pour d'autres, et notamment pour les cinq ambassadeurs qui l'ont dit publiquement, cette proposition pouvait être acceptée et mise immédiatement en œuvre. Depuis quatre ans, aucune proposition de programme de travail n'a pu faire l'unanimité dans cette assemblée.

C'est la raison pour laquelle un groupe d'ambassadeurs, ayant exercé récemment une fonction présidentielle, ont examiné en profondeur les points de désaccord concernant la proposition Amorim et essayent de formuler des éléments de texte qui permettraient à la Conférence de faire son travail.

Mon collègue et ami, l'Ambassadeur Reyes de Colombie, vous a donné un certain nombre d'éléments sur l'avenir de notre initiative. Je souhaiterais préciser que nous sommes encore à la recherche d'éléments de convergence, notamment en ce qui concerne le mandat pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je saisis l'occasion pour remercier les nombreux collègues qui nous ont apporté leur soutien en nous offrant des conseils tant sur la substance que sur la forme. Nous pouvons vous assurer que nous ne ménagerons aucun effort pour tenter de présenter une proposition de programme de travail acceptable pour tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Belgique pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est terminée. Une délégation désire-t-elle prendre la parole? Si tel n'est pas le cas, j'aimerais dire quelques mots en conclusion au moment où la présidence allemande touche à sa fin.

Le 27 juin, dans ma déclaration d'ouverture, j'ai suggéré qu'au cours de la présidence allemande les points suivants soient traités: premièrement, poursuivre nos efforts pour adopter un programme de travail sur la base de l'ordre du jour que nous avons adopté à la session de 2002 (document CD/1662), eu égard en particulier, à ce que nous avons appelé «les quatre questions», à savoir, les garanties négatives de sécurité, le désarmement nucléaire, l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace; deuxièmement, reformuler le point 5 de notre ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques» avec l'idée de réexaminer la question des armes radiologiques à la lumière des nouvelles menaces terroristes.

La question des armes radiologiques fait l'objet d'intenses discussions tant au niveau bilatéral et qu'au niveau des groupes. Lors de nos consultations informelles ouvertes à tous qui se sont tenues après la séance plénière du 8 août, un nombre impressionnant de délégations ont donné leur avis, à titre préliminaire, dans de nombreux cas. Je demanderai au secrétariat de présenter mon document de travail comme document officiel de la Conférence. Cet échange de vues de grande ampleur a démontré l'importance que nous attachons tous à la question. En conséquence, je suis d'avis que la Conférence du désarmement devrait continuer à réfléchir

à la question des armes biologiques afin de parvenir à des conclusions communes. Une des solutions pourrait être de nommer un coordonnateur spécial. Comme la nomination d'un coordonnateur sur, entre autres, les armes radiologiques, est pour l'heure intégrée dans l'initiative des cinq anciens présidents, je n'ai pas jugé utile de présenter officiellement cette proposition afin de ne pas compliquer les procédures.

Il serait également utile de donner suite aux propositions formulées à notre séance informelle du 8 août comme, par exemple, l'invitation d'un représentant de l'AIEA pour exposer les activités de l'Agence sur les armes radiologiques et la préparation d'une compilation de documents sur le sujet établis dans le cadre de la Conférence du désarmement. J'aimerais une nouvelle fois souligner que la participation de nombreuses délégations à la discussion sur cette question démontre que cette dernière mérite un traitement indépendant de celle concernant la conclusion d'un accord sur notre programme de travail. On peut d'ores et déjà dire que le débat intense qui a eu lieu est un exemple de ce que pourra être la Conférence du désarmement lorsque nous reviendrons à des débats sur des questions de fond.

Cela m'amène à l'objectif central de cette présidence: parvenir à un accord sur un programme de travail. La présidence allemande a tenu diverses consultations dans le but de rapprocher les points de vue sur ce que nous avons appelé «les quatre questions». Je dois souligner une nouvelle fois que nos positions doivent évoluer si nous voulons véritablement parvenir à un accord. Au-delà de sa présidence, l'Allemagne continuera à faire tout son possible, à la fois ici à Genève et par des contacts bilatéraux entre gouvernements, pour contribuer à faire sortir la Conférence de l'impasse.

J'ai eu le privilège de rester en étroit contact avec les collègues auteurs de l'initiative des cinq anciens présidents. J'apprécie beaucoup les discussions intenses et profondes qui ont eu lieu tant parmi les délégations que dans les groupes après la présentation de l'initiative par l'Ambassadeur Dembri, premier parmi ses pairs, à la séance plénière du 31 juillet. Je considère comme particulièrement encourageant le fait que des réactions aient eu lieu en plénière, ce qui prouve qu'on peut faire un meilleur usage des séances plénières.

Je tiens à exprimer mes respects aux Ambassadeurs Dembri, Lint, Reyes Rodríguez, Salander et Vega pour leurs efforts sincères destinés à permettre à la Conférence de reprendre des travaux de fond. J'appelle toutes les délégations à donner suite à ces efforts dans le même esprit et espère beaucoup que cette initiative permettra de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.

Je voudrais remercier les membres de notre secrétariat ainsi que nos interprètes pour leur excellent travail. Je souhaite un plein succès à mon successeur, l'Ambassadeur Szabó, et vous remercie tous pour votre coopération.

Une délégation veut-elle prendre la parole? Tel n'est pas le cas. Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 22 août à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.
